



Utilisation mini bus de l'association

Par cricri

Bonjour,
dans l'association sous loi 1901 ou je suis membre, nous avons un mini bus que nous utilisons pour les sorties.
J'aimerais savoir les obligations que nous avons par rapport à ce bus: lister chaque sortie avec nombre de km parcouru .
jour et personne conduisant ???? et une personne salariée de l'association, a-t-elle le droit d'utiliser le mini bus pour faire
les trajets de l'association jusqu'à son domicile; de le stationner devant chez elle quand l'association n'en a pas l'utilité,
alors que son domicile se situe à 15 KMs du local de l'association?. enfin en savoir un peu plus sur les droits d'un
salarié ou du bénévole, pour l'utilisation du mini bus appartenant à une association loi 1901 et les risques encourus par
l'association et les personnes utilisant le bus????????? Merci pour vos réponses

Par jury34

Bonjour,

Du nouveau à votre situation?

Cordialement

Par cricri

bonjour,

Non aucune réponses.

J'aimerais savoir si l'association peut avoir un contrôle fiscal pour l'utilisation du bus, si l'on doit prouver les différentes
sorties faites avec le bus???????????

Par jury34

Bonjour,

C'est plus de l'abus de biens sociaux que risquerait votre salariée visiblement.

Vous n'avez jamais été contrôlé?

Cordialement